

Dossier de presse

Contact presse Ville de Grenoble

presse@grenoble.fr

Céline Motte : 04 76 76 11 42

Adeline Suppo : 04 76 76 39 21



Plan de sauvegarde des services publics locaux (2016-2018)

Une étape dans la refondation



Édito



Réconcilier, protéger, innover, c'est le cap que nous avons choisi, celui pour lequel nous avons été élus et celui que nous tenons.

Les services publics ont une mission fondamentale à nos yeux : ils doivent construire du sens collectif, ils doivent nous protéger, nous accompagner. C'est ce socle qui fonde notre engagement. C'est lui qui a aussi guidé nos choix pour élaborer le plan de sauvegarde des services publics locaux.

Depuis le début du mandat, nous avons choisi d'avoir avec les Grenoblois et les Grenobloises **un discours de vérité sur la réalité de la situation financière de notre ville. Ce discours de vérité est pour nous un impératif de démocratie et de transparence.**

Comme vous le savez, la situation financière de Grenoble est la plus critique parmi les grandes villes de France : nous avons les impôts locaux les plus élevés, nous figurons au 5^e rang des grandes villes endettées et à notre arrivée, le niveau d'épargne était en chute libre.

Face à ce constat et dès le début du mandat en mars 2014, **la Ville s'est engagée dans un processus de transformation de l'action publique pour mieux répondre aux besoins des habitants, mieux préparer l'avenir.** Ces choix essentiels ont été faits dans le respect de chacun, en faisant face aux contraintes, pour que les Grenoblois vivent mieux demain.

La première étape de cette transformation a été **un plan de sobriété et d'efficacité, réalisé dès 2014** : nous avons annulé la hausse de 25% de l'indemnité des élus votée en 2009, nous avons réduit les frais de protocole, divisé par deux le budget de la communication, revendu les berlines, repris le Palais des Sports en gestion directe et remis du bon sens dans la gestion du Stade des Alpes et de Lesdiguières...

Au lendemain des élections municipales, le Gouvernement a annoncé une baisse inouïe des dotations : moins 17 millions d'euros en 2017 pour Grenoble par rapport à 2013 ! S'ajoutent également les 3 millions d'euros de dépenses supplémentaires liés à la revalorisation des grilles et l'augmentation légitime de la valeur du point d'indice des fonctionnaires, annoncée par Marylise Lebranchu mais non compensée par l'État.

Aujourd'hui, six mois après la « journée sans service public » du 25 novembre 2015, cette transformation de l'action publique entre dans une nouvelle phase : celle de la **sauvegarde des services publics locaux, pour mieux permettre la refondation.**

Édito

Le plan de sauvegarde des services publics municipaux permet d'écarter l'épée de Damoclès de la mise sous tutelle de la Ville par l'État. Il a été **élaboré par les élus de la majorité et les services de l'administration au cours des six derniers mois**. Notre défi est de construire le périmètre du service public de demain. Un service public fidèle à ses valeurs : **continuité, adaptabilité, égalité, neutralité**.

Après cette première phase de travail et l'établissement de la **feuille de route** qui vous est présentée dans ce document, il s'agit désormais de la mettre en œuvre progressivement, dans les deux ans à venir.

Il ne s'agit pas de faire moins, il s'agit de faire mieux, et surtout différemment. Tenir le cap c'est faire des choix, nous les assumons. Réconcilier, protéger, innover... c'est maintenir la part de l'engagement de la Ville dans son CCAS, c'est amplifier la prévention pour toutes et tous et accompagner les publics les plus en difficulté, c'est avoir des services publics locaux plus mobiles dans les différents quartiers de la ville.

Ville de partage, d'innovation et de solidarité, Grenoble a la passion du service public. À l'heure où notre société est en recherche de nouveaux points de repère, les services locaux sont des atouts précieux. **Les adapter aux plus près des besoins, les transformer pour être plus agiles et efficaces au quotidien ... Ce sont les défis à relever ensemble pour réussir en douceur la transition vers une ville plus vivable.**

Éric Piolle
Maire de Grenoble

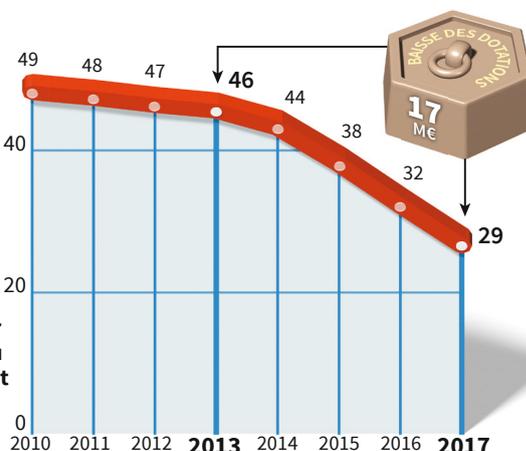
Rappel | Un contexte budgétaire inédit

Comme toutes les communes de France, Grenoble doit continuer à assurer ses missions de service public auprès des habitants, tout en faisant face à une baisse inouïe des dotations de l'État : moins 17 millions d'euros en 2017 par rapport à 2013, auxquels s'ajoutent plus de 3 millions d'euros supplémentaires liés à la revalorisation des grilles et l'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires, annoncée par Marylise Lebranchu mais non compensée par l'État. Pour plusieurs raisons, la situation est plus difficile à Grenoble qu'ailleurs.

La baisse des dotations de l'État à Grenoble

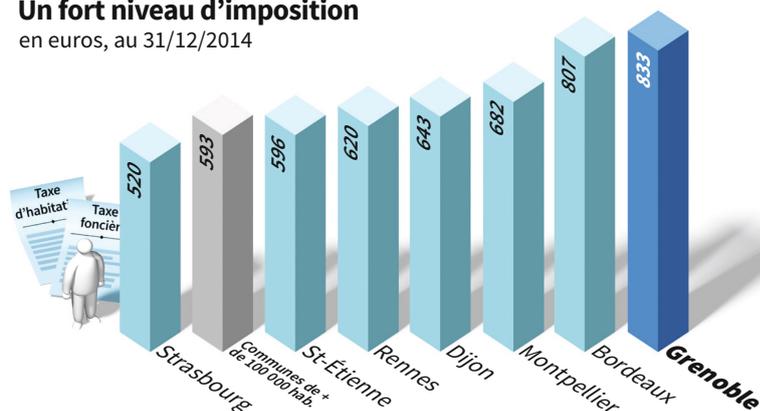
en millions d'euros au 1/01/2015

+ 3 millions d'euros pour les dispositifs Lebranchu non compensés par l'État



Un fort niveau d'imposition

en euros, au 31/12/2014

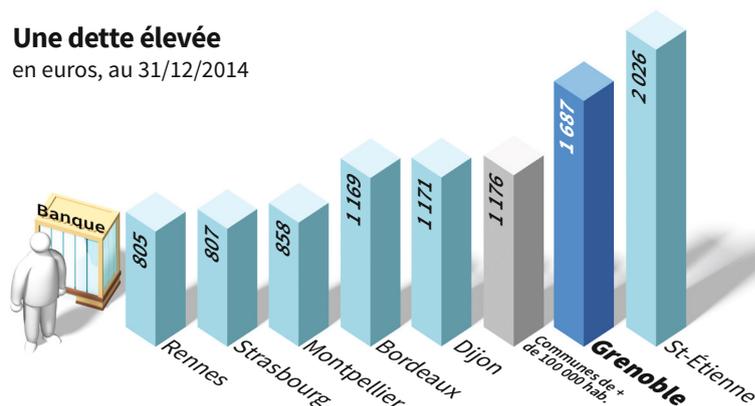


Niveau d'imposition

Par rapport aux autres communes de taille similaire, le niveau des impôts est très élevé à Grenoble. La dernière augmentation date de 2009 (9%). Les impôts locaux sont les plus injustes socialement. C'est un engagement de l'équipe municipale de ne pas les augmenter.

Une dette élevée

en euros, au 31/12/2014



Niveau de la dette

Grenoble est une des villes où le niveau de la dette par habitant est le plus élevé. Le recours à l'emprunt massif est une solution qui a déjà été beaucoup utilisée par le passé. Par ailleurs, la Ville n'a pas le droit d'emprunter pour payer son fonctionnement (salaires, subventions, etc.). Donc il n'est pas possible de compter sur cette solution pour équilibrer le budget.

1| Un service public ajusté à ses missions

Les services publics proposés aux Grenoblois peuvent être gérés par différents échelons administratifs : l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Métropole et la Ville. Traditionnellement, la Ville s'est substituée ou a complété les services mis en place par les autres institutions, au-delà de ses compétences.

Face à une évolution des besoins et des contraintes, la Ville doit repenser et renouveler ses modes d'actions et se recentrer sur ses missions. Mais même avec ces évolutions, elle continuera à agir bien au-delà de ses compétences pour répondre au mieux aux besoins des Grenoblois.



→ Donner la priorité aux compétences communales

Aujourd'hui, la Ville de Grenoble agit dans certains domaines bien au-delà de ses compétences : elle doit désormais renoncer à certaines missions, qui relèvent d'autres collectivités ou acteurs.

● **Recentrer la santé scolaire sur l'aspect médical, la promotion de santé et les parcours éducatifs de santé.**

Considérant que l'investissement dans une politique de santé est infiniment moins important que le coût de son absence, et qu'elle produit des bénéfices pour l'ensemble de la population, la Ville continuera à agir largement dans le domaine de la santé scolaire. Le choix a été fait de garder ce service qui n'existe que dans 12 villes en France.

- **Tous les enfants seront vus aux âges clés par un professionnel de santé (infirmière), et les enfants le nécessitant seront examinés par un médecin** (suivis d'enfants en situation complexe, d'enfants porteurs de handicap, suspicion de maltraitance, troubles du comportement, etc.).
- **Maintien d'un taux très largement supérieur à la moyenne nationale du nombre d'élèves par médecin.** À l'échelle nationale, on compte environ 10 000 élèves par médecin. À Grenoble : 2 800 élèves par médecin hier, 3 500 élèves par médecin demain.
- **Augmentation du taux déjà élevé d'infirmières** par élève par rapport aux ratios de l'éducation nationale : 2 900 élèves par infirmière hier, 1 400 élèves par infirmière demain (1 800 élèves par infirmière au niveau national).
- **Redéfinition du périmètre du travail social** en priorisant les actions collectives de prévention et en recadrant le champ d'intervention (fin de la prise en charge des missions du Conseil Départemental de l'Isère). Le nombre d'assistantes sociales sera réduit mais elles continueront leur travail en primaire au sein d'équipes pluridisciplinaires, alors qu'au niveau national, elles ne sont présentes qu'à partir du collège ou du lycée.
- **Création d'un pôle d'actions collectives de prévention et de promotion de la santé** (bucco-dentaire, langage...)
- Renforcement de la capacité d'observation en santé : informatisation des dossiers (gain de temps et de moyens humains).

● **Reconversion de l'aide municipale d'habitation (AMH) :** il s'agit d'une aide du CCAS versée par la CAF aux familles précaires en logement du parc privé. 200 familles étaient concernées par ce dispositif. Aujourd'hui, le coût de cette mesure est important, sans que cela soit un outil d'accès aux droits pour les ménages. Cette aide sera reconvertie en partie au profit d'actions d'accompagnement menées avec les familles.

1| Un service public ajusté à ses missions

● **Augmenter la participation des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) sur le temps périscolaire**: trois soirs par semaine au lieu de deux actuellement, soit un meilleur encadrement des enfants par des professionnels et le développement d'activités sportives sur le temps périscolaire.

● **Fin du portage professionnel** des réseaux d'échanges réciproques de savoirs pour faire place à l'initiative citoyenne.



→ Faire évoluer les modes de gestion

La Ville de Grenoble réexamine les modalités de gestion de certains équipements, afin de choisir le mode d'intervention qui soit le plus adapté aux besoins et le plus économique en coûts de fonctionnement.

● **Gestion par le théâtre municipal des Théâtres de Poche et 145.**

Le Théâtre de Poche et le Théâtre 145 font désormais partie d'un réseau de trois scènes pluridisciplinaires de jagues complémentaires gérées par la Ville (associant le Théâtre municipal), mises à disposition des acteurs culturels et compagnies locales pour leurs projets de résidence et de diffusion (18 compagnies accueillies pour la saison 2016-2017).

● **Gestion directe de la Chaufferie et transformation en équipement jeunesse.**

Le secteur 5 et notamment le quartier Teisseire-Jouhaux souffre d'un déficit de lieux d'accueil de la jeunesse. Actuellement, la « plateforme 12/25 ans » gérée par la ville, située 14, avenue Paul Cocat, n'offre pas des conditions d'accueil satisfaisantes à la jeunesse. La Chaufferie est très bien située et c'est un équipement de qualité. La suppression des subventions publiques à la Régie 2C impose de revoir le dimensionnement du projet et le niveau de financement ne permet plus d'animer le lieu à la hauteur de son potentiel.

La chaufferie aura donc une double dimension :

- culturelle, notamment par le maintien des cours de musiques actuelles du conservatoire ;
- jeunesse, par le transfert des activités de l'actuelle plateforme Jouhaux-Teisseire dès début septembre 2016.

● **Fin de la gestion municipale des centres sociaux Eaux-Clares et Bajatière, mais maintien d'une capacité locale d'animation** (modalités à l'étude).

Ces deux centres sociaux sont en grande proximité d'établissements semblables (Abbaye et Teisseire d'un côté, Mistral de l'autre) et donc facilement accessibles pour le public.

Plusieurs services sont maintenus dans les bâtiments concernés (services sociaux, relais assistantes maternelles) ainsi que des capacités d'animation sur les quartiers (poste d'agent de développement local).

● **Révision des modes de gestion des services et équipements pour les personnes âgées :**

soins infirmiers, restauration à domicile, etc. dont :

- ouverture de deux nouveaux équipements pour les personnes âgées dont un sur la ZAC Flaubert (2020), l'autre dont l'emplacement est à l'étude,
- fin de la restauration collective au foyer-logement Notre-Dame (calendrier à définir),
- reconversion de l'EHPAD Delphinelles (calendrier à définir),
- travail en cours de reconfiguration du service social Personnes Agées sur 5 antennes (au lieu de 9), à l'horizon 2018.

1| Un service public ajusté à ses missions

PERSONNES ÂGÉES

Accompagnement et soutien à domicile

- Le Service social personnes âgées et aides sociales légales (SSPA-ASL) :
5 057 personnes suivies en 2015
- Le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) :
259 places soit 75 134 journées /
322 personnes accompagnées en 2015
- Le Centre de soins infirmiers (CSI) :
915 personnes accompagnées en 2015
- Le service de Restauration à domicile (RAD) :
112 994 repas portés en 2015 pour
747 usagers différents

Accueil en établissements d'hébergement

EHPA

- Le Lac : 80 places
- Les Alpines 66 places
- Montesquieu : 60 places
- Notre Dame : 37 places
- Saint Laurent : 62 places

EHPAD

- Lucie Pellat : 79 places
- St Bruno : 76 places
- Narvik : 46 places
- Delphinelles : 25 places

● **Réduction du coût et étude sur la gestion du Pôle orientation Hébergement Insertion (POHI)**, en vue de créer un pôle commun d'urgence et d'insertion sur l'agglomération.

● **Étude sur le devenir de la base de loisirs d'Echarlières :**

La Ville de Grenoble possède 4 bases de plein air : Echarlières, Massacan (Var), Mont-Saint-Martin et la Maison des Collines, qui accueillent des classes maternelles et élémentaires dans le cadre de séjours de courte ou moyenne durée pendant l'année scolaire.

L'association en charge de la base d'Echarlières a annoncé à la Ville qu'elle mettrait fin à ses activités en juin 2016. La Ville travaille donc à différents projets sur l'avenir de ce centre, sachant que des travaux importants seraient nécessaires pour continuer à l'utiliser.

Dans l'attente, à partir de septembre les classes seront accueillies dans un autre centre du Vercors géré par une association.



→ Proposer un nouveau contrat aux organismes extérieurs

La Ville doit également repenser dans le cadre de ses relations avec les organismes extérieurs qu'ils soient publics, privés ou associatifs.

● **Baisse mesurée de certaines subventions aux associations** (à l'exception des associations culturelles qui ne verront pas leurs subventions diminuer au-delà des mesures déjà annoncées), meilleure lisibilité des critères d'attribution, nouveau dispositif d'**accompagnement** de projets, mutualisation des locaux mis à disposition.

La Ville continuera à soutenir financièrement le monde associatif, de façon volontariste, et développera par ailleurs différents accompagnements, comme par exemple le crowdfunding, comme cela a été le cas avec les campagnes pour le déplacement de la BatukaVI aux Jeux Olympiques de Rio, ou encore la restauration de la fresque Ernest Pignon-Ernest.

● **Transfert de l'acquittement de la cotisation** à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise vers la Métropole.

2| Un service public au plus près des usages

Moderniser le service public, répondre aux nouveaux usages, gagner en efficacité, c'est se donner les moyens de répondre à un contexte budgétaire inédit. L'organisation des services publics a trop peu évolué par rapport aux changements de la ville : nouveaux quartiers, nouveaux transports en communs mais aussi nouvelles technologies qui permettent la dématérialisation de certains services.

Les services publics doivent donc être redéployés pour correspondre au mieux aux besoins et à la réalité spatiale de la ville (18 km²), qui se traverse en une heure à pied, 20 minutes à vélo et en quelques minutes en transport en commun.



→ Adapter les horaires et le maillage territorial

La Ville de Grenoble a construit au fil des années un maillage territorial très fin, qui permet de couvrir l'ensemble des quartiers du territoire. Sans remettre en cause la **logique de proximité et d'accessibilité** de ses services publics et en **s'appuyant sur le réseau de transports en commun et le développement de services en ligne**, la Ville doit repenser le réseau des équipements de proximité afin de répondre à la fois au nouveau contexte budgétaire et aux besoins non couverts.

● **Modification** des **horaires d'accueil** à l'Hôtel de Ville et recentrage sur **trois lieux de l'accès aux démarches de l'état civil** (Hôtel de Ville, MDH le Patio, MDH Chorier-Berriat).

Un travail est en cours pour adapter les horaires en fonction des besoins et des moyens.

● **Évolution du réseau des bibliothèques :**

- **Fermeture des sections jeunesse Hauquelin et Prémol**, aux horaires d'ouverture faibles (Prémol : 10 heures/semaine sur 3 jours, Hauquelin : 11,5 heures/semaine sur 4 jours) et aux locaux mal adaptés **et consolidation des bibliothèques jumelles Jardin de Ville et Arlequin**. Réflexion sur la présence jeunesse de proximité.
- **Fermeture de la bibliothèque Alliance**, isolée et exiguë et réflexion sur l'avenir du site dans le maillage de proximité du quartier.
- **Renforcement de la bibliothèque Kateb Yacine** (création d'une section jeunesse) et de la bibliothèque d'étude et du patrimoine (artothèque, collections contemporaines, rénovation du hall).
- **Regroupement de la bibliothèque internationale avec la Maison de l'international** au sein d'un nouvel équipement (centre de ressources dédié à l'international),
- **Mise en place de nouveaux services** (actions hors les murs...).

La lecture publique se conçoit à travers un réseau des bibliothèques mieux articulé à une démarche d'ouverture sur l'espace public et d'interventions au plus près des personnes (bibliobus, portage de documents...)

2| Un service public au plus près des usages

À titre de comparaison, Grenoble compte actuellement une bibliothèque pour 12 000 habitants environ. Lyon, Montpellier ou Nantes en comptent une pour plus de 30 000 habitants. Même avec les évolutions proposées, avec une **bibliothèque pour 14 500 habitants, Grenoble reste fortement couverte.**

Les bibliothèques

Le réseau de lecture publique grenoblois compte aujourd'hui **14 bibliothèques municipales** et **10 bibliothèques associées**, auxquelles s'ajoutent un **musée** (le Musée Stendhal), un **bibliobus** qui dessert crèches, écoles, lycées, structures médico-sociales, de nombreuses actions hors les murs tout au long de l'année, et un **festival** littéraire annuel, le Printemps du Livre de Grenoble.

Au total, ce sont aujourd'hui...

- 9 000 m² ouverts au public,
- 1,2 million de prêts de documents,
- 15 000 heures d'ouverture cumulées par an,
- 500 animations annuelles,
- 800 000 visites physiques,
- 900 000 visites numériques,
- 2 800 accueils de groupes (dont 123 établissements scolaires, ce qui concerne 13 000 élèves)

● Modernisation du parc de crèches à nombre de places constant :

Quatre « déménagements » de crèches (fermeture d'une ancienne, ouverture d'une nouvelle, avec transfert de l'équipe et des enfants) :

- transfert des préfabriqués de la rue Abbé-Grégoire vers les anciens locaux de la Boussole transformés en crèche rue Charrel (2017),
- récupération de l'ancienne église italienne pour la réaménager en crèche (Anthoard) et y installer l'équipe et les enfants de la crèche Saint Bruno (la plus vieille et vétuste crèche de Grenoble) d'ici 2019,
- Abbaye vers Châtelet : nouvelle crèche réalisée dans le cadre du nouvel aménagement du quartier (2018),
- Goélette vers Presqu'île : nouvelle crèche réalisée dans le cadre du nouvel aménagement du quartier (2020).

Adaptation progressive des effectifs aux besoins.

Petite enfance

- 1 pôle Accueil Petite Enfance
- 28 établissements d'Accueil du Jeune Enfant : capacité d'accueil 1 274 places.
5 relais assistantes maternelles : capacité 2 423 places pour 809 assistantes maternelles indépendantes

2| Un service public au plus près des usages

● **Expérimentation** d'une **garderie périscolaire** 11 h 30 / 12 h dans certaines écoles sur l'année scolaire 2016-2017.

● **Évolution de la gestion de la sécurité aux abords des écoles :**

Dans un contexte budgétaire contraint, le choix se porte sur le personnel présent auprès de tous les enfants pendant le temps scolaire.

Fin de la mission des agents non permanents (9 agents sur 78 écoles). Des aménagements des abords d'écoles seront réalisés pour sécuriser l'accès des enfants, complétés par la mise en place de la ville à 30 km/h (radars pédagogiques près des écoles). Des initiatives parentales telles des pédibus sont encouragés.

La présence de la Police Municipale le matin de façon ponctuelle (permise par le changement de l'heure de prise de fonction), en cas de besoin, se révèle plus efficace car elle a autorité pour faire respecter le code de la route comme l'ont montré les actions demandées par les écoles.

● **Dématérialisation** de certains services proposés aux usagers.



→ Reconfiguration des événements Ville vers plus de sobriété

Suppression du chapiteau au Cabaret Frappé, rapprochement de Divercities avec le Cabaret Frappé, réduction des budgets pour l'Été Oh ! Parc, la Fête des Tuiles et la Biennale de l'Habitat Durable.

3| Un service public qui se donne les moyens d'agir

La majorité municipale a pris l'engagement de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux, qui sont les plus injustes socialement et qui sont déjà extrêmement élevés à Grenoble depuis la hausse de 9 % en 2009.

La Ville doit chercher de nouvelles ressources pour assurer son équilibre, et définir des évolutions tarifaires ciblées tout en renforçant les dispositifs solidaires.



→ Établir une politique tarifaire solidaire

Certains services publics font l'objet d'une évolution tarifaire qui se fait le plus généralement en fonction du quotient familial : une tarification sociale pour ne pas exclure les plus fragiles des services publics.

● Évolution des tarifs culturels et sportifs :

- Harmonisation à la rentrée 2016 de la **politique tarifaire des équipements culturels** : bibliothèques, muséum (gratuité pour les moins de 26 ans).
- Étude pour la mise en place d'une **nouvelle politique tarifaire au Conservatoire** à la rentrée 2017.
- Hausse des tarifs des **piscines** au 1^{er} septembre 2016 : entrée unitaire à 4 € au lieu de 3,30 € (tarifs sociaux maintenus).

● Évolution des tarifs du périscolaire :

- Gratuité des deux premiers soirs pour le périscolaire, mise en place d'une tarification à partir du 3^e soir par semaine d'inscription des enfants et allongement de l'accueil jusqu'à 18 h.
- Augmentation de 1% des tarifs de la pause méridienne à la rentrée 2016 et à la rentrée 2017.

● **Évolution tarifaire du stationnement sur voirie**, mise en place de la **tarification solidaire** sur le ticket résident à partir du 1^{er} juillet, à partir de 10 € mensuels au lieu de 12 €.

● **Augmentation d'1%** des tarifs de la **restauration** dans les foyers-logements personnes âgées.

● **Mise en place d'une tarification sociale** au **centre de vaccination**.

● **Diminution des gratuités** des matériels sportifs.

● **Suppression** des niches d'exonérations de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et de Taxe d'Habitation (TH).

3| Un service public qui se donne les moyens d'agir



→ Dynamiser la gestion du patrimoine

La commune est propriétaire de 700 bâtiments (900 000 m²) dont la gestion représente des charges annuelles importantes. Elle cherche à promouvoir les nouveaux usages par les occupants et utilisateurs des équipements.

- **Cession des bâtiments inutilisés.**
- **Lancement fin 2016 d'un appel à projets** pour de **nouvelles affectations sur certains bâtiments municipaux**, qui intégrera la dimension patrimoniale et l'ouverture aux Grenoblois.
- **Facturation des fluides** pour les occupants des bâtiments municipaux, **délégation** de la petite maintenance aux occupants.
- Mise en place d'une **tarification pour la mise à disposition** de certains équipements municipaux.

4| Un service public plus agile dans son organisation

Penser le service public de demain, c'est être en capacité de revoir son organisation vers une plus grande agilité.

→ Renforcer les mutualisations (Ville/CCAS/Métropole)

- **Services communs entre la Ville et la Métropole** (contrôle de gestion, reprographie, informatique, observatoires...).
- **Mutualisation** de l'action territoriale, du parc automobile, des services ressources avec le CCAS.
- **Transfert** de la plateforme mobilité du CCAS à la Métropole.
- **Étude des possibilités de mutualisation** des productions du centre horticole.

→ Dématérialiser les actes et les procédures

- **Mutualisation des applications** entre la Ville, la Métropole et le CCAS.
- **Amplification** de la **dématérialisation des procédures** (comptabilité, courrier, marchés, signatures...).

→ Privilégier une sobriété de fonctionnement

- **Réduction** du **parc automobile** de la Ville, promotion des **déplacements doux** au sein de l'administration, **développement du parc de véhicules électriques et de l'autopartage**.
- **Baisse** du nombre de **conseils municipaux (de 11 à 9 conseils par an)** et donc des frais de captation et de diffusion.
- **Réduction des dépenses courantes**: fournitures, prestations, achats...
- **Poursuite** de la sobriété protocolaire.

→ Optimisation de la commande publique.

Il s'agit de répondre à un souci d'efficacité de la politique d'achats responsables de la Ville : anticipation et définition précise de chaque besoin et travail de mutualisations avec le CCAS et la Métro.

→ Mobiliser de nouvelles ressources

- **Au-delà des recettes fiscales** et de celles liées aux équipements ou services, la Ville va continuer à développer la recherche de **partenariats extérieurs**, de **mécénats** et de **subventions** auprès d'autres institutions sur les projets municipaux, et encourager le développement du financement participatif, à l'étude par exemple pour la rénovation de la Tour Perret.
- **Optimisation** de la fonction financière et recettes au sein des services municipaux.

4| Un service public plus agile dans son organisation

→ Maîtriser les effectifs et améliorer le cadre de travail

- **Maîtrise** de la **masse salariale** de la collectivité (remplacements, heures supplémentaires, départs à la retraite...) avec étude fine systématique des solutions les plus adaptées aux besoins actuels du service public.
- **Accompagnement** des agents et de l'encadrement dans le cadre des évolutions de postes et des modifications d'organisation.
- **Promotion** de la **qualité de vie au travail**.
- **Mutualisations internes** et réorganisations de projets de services partagés.
- **Favoriser de nouvelles formes d'organisation** comme le **télétravail**.
- **Actualisation** du prix du repas de la **restauration des agents**, ciblée sur les plus hauts revenus.
- **Dissolution** du **GIE Agir** et réintégration d'une partie des **effectifs**.

Accompagnement des agents

Certains services ou équipements sont concernés par une réduction ou une modification de leur activité. La Direction des Ressources Humaines du CCAS et le département RH-Relations Sociales de la Ville se mobilisent et s'organisent pour accompagner les agents concernés. La majorité des réorganisations s'appuiera sur les départs volontaires (notamment les départs en retraite). Les Ressources humaines iront à la rencontre des agents, pour être à l'écoute de leurs besoins, leur dédier un interlocuteur et proposer un accompagnement individuel adapté à chacun.

→ Dynamiser la gestion des locaux municipaux

- **Optimisation des locaux de la Ville**: regroupement de services (menuiserie, ateliers techniques), étude sur la restauration...
- **Évolutions et optimisation** dans la **gestion des équipements et des locaux** (gardiennage, entretien, nettoyage...).
- **Regroupement de services** dans le futur bâtiment **rue Claudel** permettant de libérer une quinzaine de locaux qui auraient nécessité d'importants investissements, dont le siège du CCAS à hauteur de 800 000 €.
- **Relocalisation du COS** (Comité des œuvres sociales) pour baisser le montant du loyer.